



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2015 N°65  
16 décembre 2015

-Décision du 14 décembre 2015 portant délégation de signature du directeur général à M Jean Abele,  
DT Sud-Ouest

p 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION DU PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A M. JEAN ABELE, DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles R2124-64 à R2124-76,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 12 octobre 2015 désignant M. Jean Abele, directeur territorial du Sud-Ouest,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Abele, directeur territorial Sud-Ouest à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, l'acte comportant la vente sur la commune d'Agen, moyennant le prix d'un montant de 67.000,00 euros, d'un bâtiment désaffecté avec plusieurs parcelles de terre figurant au cadastre sous les sections et numéros suivant BO 340 ; BO 342 ; BI 306 et BI 312.

**Article 2**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 14 décembre 2015

Le directeur général

Marc Papinutti